

Plus de 10 000 travailleurs et travailleuses malades depuis plus d'un an pour cause de stress et burnout

En quelques années seulement, le nombre de travailleurs et travailleuses en arrêt maladie de longue durée pour cause de stress et de burnout a fortement augmenté. Les chiffres collectés par la CSC auprès de l'INAMI montrent qu'en juin 2020, 10 597 travailleurs et travailleuses étaient absents depuis plus d'un an pour cause de stress et de burnout. Ce chiffre a plus que doublé en moins de trois ans. Cela prouve qu'il est urgent que nos entreprises accordent plus d'attention à cette problématique.

Lorsque nous parlons de santé et de sécurité au travail, nous évoquons souvent les accidents du travail, les blessures au dos, etc. Les problèmes psychosociaux, tels que le stress et le burnout, ne sont généralement pas pris en compte. C'est une grave erreur, comme le montrent les chiffres. En 2019, plus d'un travailleur sur trois en Belgique se déclarait fréquemment stressé au travail. Les chiffres de l'INAMI montrent que parmi les travailleurs malades de longue durée, 36,8 % sont arrêtés depuis plus d'un an en raison de troubles mentaux (cela inclut le stress et le burnout mais aussi la dépression et les dépendances). Cela concerne au total un groupe de 158 700 malades en juin 2020.

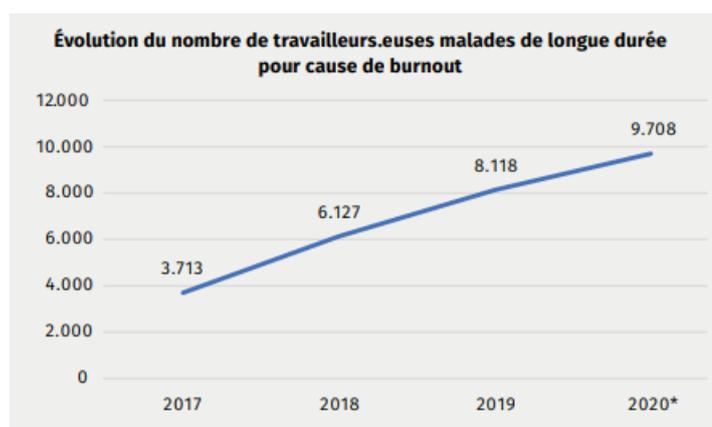
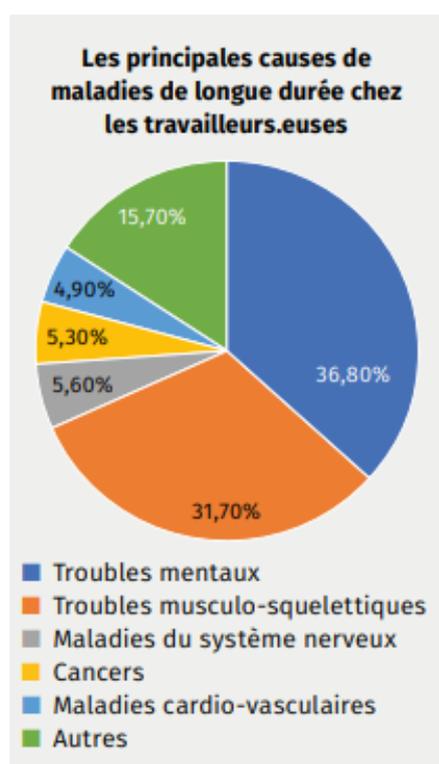
Toutefois, depuis 2017, l'INAMI enregistre également en détail les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs malades de longue durée. En juin 2020, par exemple, il y avait déjà 10 597 travailleurs malades dont l'absence de longue durée pouvait être attribuée de manière certaine au stress et au burn-out. Cela représente une augmentation de 155 % par rapport à la fin de l'année 2017 (4 163). Si l'on examine plus en détail le burnout, une affection clairement liée au travail, on constate une augmentation encore plus importante : de 3 713 à la fin de 2017 à 9 708 en juin 2020, soit une hausse vertigineuse de 162 %.

Il est important de noter, avec ces chiffres qui augmentent rapidement, que l'enregistrement détaillé n'a été effectué que pour les travailleurs malades de longue durée depuis 2017 et pour les travailleurs malades de longue durée qui ont été réévalués depuis.

Ainsi, un groupe important de travailleurs malades de longue durée souffrant de problèmes psychosociaux n'est pas encore inclus dans ce total. En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte des travailleurs malades depuis moins d'un an pour cause de stress et de burnout. En réalité donc, le groupe des

travailleurs malades pour cause de stress et de burnout est certainement beaucoup plus important.

Le stress et le burn-out causent évidemment beaucoup de souffrance aux travailleurs mais le coût pour la sécurité sociale est également élevé. Pour le seul groupe de travailleurs qui se sont absents du travail pendant plus d'un an en raison de problèmes de stress et de burn-out (en juin 2020, 10 597), les coûts se sont élevés l'an dernier à au moins 490 000 euros par jour, soit près de 155 millions d'euros par an¹.



Source : INAMI

Tous ces chiffres ne laissent la place qu'à une seule conclusion : les entreprises accordent bien trop peu d'attention au stress et au burn-out au travail. C'est ce qui ressort également d'une enquête menée auprès des représentants syndicaux de la CSC : « notre employeur met en place des campagnes d'affichage et effectue des analyses de risques, mais la

¹ Ce montant est une estimation obtenue en multipliant 10.597 (nombres de malades de longue durée pour cause de RPS en juin 2020) par le montant moyen des indemnités déclaré par l'INAMI (datant de 2017, faute de plus récent à disposition) soit 46,35 € par jour indemnisé. Notez que ce montant de 155.000.000 € est dessous de la réalité pour deux raisons : d'une part, le nombre de 10.597 malades de longue durée pour cause de burnout ou de stress date de juin 2020, l'INAMI n'ayant pu nous fournir de chiffres plus récents. Ce chiffre étant en augmentation constante, il sera plus élevé fin 2020. D'autre part, le montant des indemnités de l'INAMI augmente également chaque année. Or ce chiffre de 46,35€ par jour indemnisé renseigné par l'INAMI date de 2017...

prévention est bien plus axée sur les normes de sécurité que sur les risques psychosociaux », explique un militant du secteur de la chimie*.

Augmentation du nombre de plaintes pour harcèlement moral ou sexuel et violence au travail, souvent sans conséquence pour le ou le harceleur

Le stress et le burnout ne sont pas les seuls risques psychosociaux. Le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la violence au travail sont également en hausse. Un travailleur sur trois a déjà été victime d'un comportement abusif. Même si souvent aucune plainte n'est déposée, le nombre de travailleurs signalant un harcèlement sexuel a augmenté de 28 % en un an. Les cas d'harcèlement moral ont augmenté de 14 % et les violences (physiques ou verbales) de 13 %. Trop souvent, les plaintes ne font pas l'objet d'un suivi approprié. Un représentant de la CSC* du secteur de l'énergie témoigne : « Dans mon entreprise, un supérieur hiérarchique a été accusé de comportement inapproprié par un collègue. Le collègue a dû changer de service, tandis que le supérieur hiérarchique conserve son poste. »

Nombreuses pistes d'amélioration

C'est pourquoi, le 28 avril, à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, la CSC demande qu'une attention particulière soit accordée aux risques psychosociaux au travail. Bien que notre pays dispose déjà d'une législation détaillée dans ce domaine, ces risques et problèmes au travail passent trop souvent sous les radars et la législation est appliquée de manière trop souple.

Il y a donc encore de nombreuses pistes d'amélioration :

- La CSC demande qu'une mesure de la qualité de vie au travail (et plus spécifiquement de risques psychosociaux) ait lieu dans chaque entreprise tous les trois ans, et qu'un plan d'action concret soit établi en cas de problème. L'implication du personnel et de ses représentants est évidemment importante dans ce processus. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de s'attaquer efficacement à ces risques et à ces problèmes. Actuellement, la politique de prévention de nos entreprises est encore souvent trop faible à cet égard.
- Dans le cas des accidents du travail, les entreprises qui enregistrent un nombre d'incidents supérieur à la moyenne de leur secteur devraient payer une prime d'assurance plus élevée. Des sanctions financières et amendes

devraient également être appliquées pour lutter contre les risques psychosociaux. Une partie de ces ressources pourrait alors être utilisée pour lutter contre les problèmes et prévenir les risques psychosociaux.

* Les témoignages de cet article sont anonymes, afin de protéger les victimes des risques psychosociaux.

Pour plus d'infos :

Laurent Lorthioir

Collaborateur service entreprise CSC

0473 52 08 29

Laurent.lorthioir@acv-csc.be